

Le vol de terre en Palestine et la résistance de la collectivité

Description

14 janvier 2020, par les Amis de la Terre Asie Pacifique

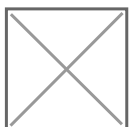


La construction et l'extension illégales des colonies et des infrastructures qui leur sont attachées sur la terre palestinienne sont une caractéristique déterminante de l'occupation israélienne. Des dizaines de milliers de maisons palestiniennes et de propriétés ont été démolies et au moins 100 000 hectares de terre ont été saisis pour les projets de colonies et d'agriculture.

Avant la création de l'État d'Israël en 1948, les intérêts sionistes, largement représentés par le Fonds National Juif (FNJ) et sa filiale Himanuta, avaient déjà commencé à acheter discrètement de la terre palestinienne. Cette démarche a bénéficié de multiples défauts et lacunes d'un système juridique en transition entre les systèmes ottoman et britannique. La Nakba, ou catastrophe, de 1948-1949 a continué à faciliter ce processus quand des Arabes palestiniens ont été forcés de fuir leurs terres et leurs biens. Cela a permis le développement d'opportunités de saisies illégales et de prise de possession par l'État d'Israël.

Après la formation de l'État d'Israël en 1948, ses structures juridiques ont été systématiquement développées afin de légitimer la propriété et la réappropriation israéliennes des terres arabes palestiniennes et des propriétés qui avaient été confisquées ou qui ont continué à l'être au cours des décennies suivantes. Une telle démarche a fini par affecter la terre détenue selon le droit coutumier par les communautés d'éleveurs bédouins dans le désert du Naqab et dans d'autres communautés paysannes.

En conséquence de l'occupation militaire d'Israël, de sa construction et de l'extension illégales des colonies avec les infrastructures qui leur sont attachées sur la terre palestinienne, des dizaines de milliers de maisons palestiniennes et de propriétés ont été démolies et au moins 100 000 hectares de terre ont été saisis pour les projets de colonies et d'agriculture.



Un agriculteur pratiquant une méthode agro-écologique fait des plantations près de sa maison

Dans ce processus, les agriculteurs palestiniens ont aussi été confrontés à diverses discriminations de la part d'Israël, en particulier sur leur liberté de mouvement et leurs droits à accéder librement à leurs propres terres cultivées et à pratiquer librement des opérations agricoles de base comme le labour et la construction de systèmes d'irrigation.

Au total, on estime qu'Israël a revendiqué près de 93% de la terre palestinienne. Cela inclut 80% de la propriété du Waqf musulman comme terre d'État de fait, avec de la terre non cultivée dans le désert, qui était détenue en droit coutumier par la communauté bédouine. Cela a conduit à la rareté de la terre et a eu pour résultat de fréquents litiges sur la terre et des conflits sociaux, même entre Palestiniens. Aujourd'hui, 78% de la terre palestinienne a été revendiquée comme faisant partie de l'État d'Israël, tandis que la Cisjordanie et la bande de Gaza occupent respectivement 21% et 1% du territoire.

Résistance et mobilisation communautaires

Le réseau d'ONG environnementales palestiniennes (PENGON)/ Amis de la Terre Palestine a effectué un travail stratégique sur la protection des droits, des intérêts et du bien-être palestiniens. PENGON a été impliqué dans des activités qui :

• Ouvrent en permanence à sensibiliser sur les droits de la communauté arabe palestinienne vulnérable et marginalisée aux niveaux local, national et international.

• Renforcent les capacités des communautés vulnérables et marginalisées en soutenant la résistance communautaire contre la décision israélienne de construire le mur de l'apartheid ; développent leur propre infrastructure communautaire par des efforts pour réhabiliter leurs terres endommagées.

• Mettent en avant les violations constantes des droits à la terre de la communauté arabe palestinienne via différentes activités de documentation et des instruments médiatiques, en rendant publics des problèmes qui affectent l'accès de la communauté à l'eau, aux ressources naturelles et à un environnement propre et sain.

•

Recommandations palestiniennes

Les points suivants sont les mesures politiques et législatives pour le changement capables d'assurer une meilleure protection des droits de la communauté sur la terre, la prévention des vols de terre et des violations des droits humains et une gestion durable des ressources naturelles en Palestine :

- 1 Une cible plus marquée sur le développement d'actions juridiques contre l'occupation israélienne illégale des terres et des biens arables palestiniens.
- 2 La mise en œuvre de plaidoyers et de lobbying aux niveaux régional et international.
- 3 La poursuite d'activités pour développer la sensibilisation au sein de la communauté arabe palestinienne sur la légitimité de ses droits à la terre.

L'occupation de la terre palestinienne par les forces israéliennes et l'agression permanente de la communauté arabe palestinienne étant considérées comme des conflits de droits humains à un niveau international, le moyen d'avancer est largement dépendant de la dynamique de la politique internationale.

Traduction SF pour l'Agence Media Palestine

Source: [Foa](#)

date créée
2020/01/22